




COMMUNE DE SALEUX

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VI : Emplacements réservés

<p><u>ARRET PROJET</u></p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 27/06/2019</p>	<p>Le Maire Ernest CANDELA</p> 
<p><u>ENQUETE PUBLIQUE</u></p>	<p>Vu pour être annexé à l'arrêté du conseil municipal en date du</p>	

SALEUX

Plan Local d'Urbanisme

L'inscription d'un emplacement réservé au PLU permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.

Les emplacements réservés sont au nombre des zones spéciales susceptibles d'être délimitées par les PLU en application de l'article L. 151-41°. Réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ou aux programmes de logement social, ces emplacements traduisent un engagement des collectivités publiques relatif aux équipements publics projetés sur leur territoire.

SALEUX

Plan Local d'Urbanisme Liste des emplacements réservés

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Création d'un stationnement public	Commune	890 m ²
2	Aménagement de voirie de desserte	Commune	1226 m ²
3	Élargissement de voie de desserte	Commune	532 m ²
4	Élargissement de voie de desserte	Commune	312 m ²
5	Création d'un accès piétonnier	Commune	1662 m ²
6	Création d'un parc public	Commune	1.3 ha
7	Aménagement du carrefour	Commune	189 m ²
8	Création d'un chemin piétonnier	Commune	4 m d'emprise